



## Renseignements Généraux

### Statut

Le Club de tir au Pistolet et à la Carabine Osisko Inc. (Club de tir Osisko) a été fondé en 1958. C'est un organisme à but non lucratif légalement constitué en vertu de la troisième partie de la loi des compagnies du Québec.

### Activité principale

Son activité principale est le tir au pistolet - revolver ainsi qu'à la carabine de calibre .22.

### Objectifs du Club

Les principaux objectifs du Club de tir Osisko sont de :

- Développer envers ses membres un comportement responsable et sécuritaire de l'utilisation des armes à feu;
- Promouvoir, dans un esprit sportif, la pratique du tir au pistolet, au revolver et à la carabine.

### Infrastructures

Le Club de tir Osisko dispose de deux sites de tir :

- Une **salle intérieure** située dans le coin sud-ouest de l'aréna Iamgold. On y accède par la Porte O-3 située sur la 9<sup>ie</sup> rue coin Frédéric-Hébert. La salle comprend 5 postes de tir à une distance de 25 mètres.
- Un **champ extérieur** situé à moins de 20 km à l'est de Rouyn-Noranda. Le champ comprend 5 postes de tir à une distance de 50 mètres.

### Accréditations

Le Club de tir Osisko, la salle intérieure et le champ extérieur sont approuvés par la Sûreté du Québec et font chacun l'objet d'un agrément délivré en vertu de l'application du paragraphe 29(2) de la loi sur les armes à feu. Ces agréments sont signés par le contrôleur des armes à feu du Québec.

### Affiliation

Le Club de tir Osisko est membre en règle de la Fédération Québécoise de Tir (FQT) et de la Fédération Canadienne de Tir (FCT). Le club et ses membres sont assurés par l'association canadienne pour les armes à feu (National Firearm Association - NFA).

## Équipements en location

Le Club de tir Osisko met à la disposition de ses membres :

- Des armes de poing de petit et de gros calibre
- Des carabines de précision de calibre .22
- Des télescopes de pointage

## Services disponibles

- Présence d'officiels en sécurité
- Présence d'instructeurs en techniques de tir

## Activités spécifiques

### Salle de tir: 25 m

Le tir en salle est cédulé certains soirs de 19h à 21h. L'activité est sous l'autorité d'un officiel en sécurité:

- Lundi : Tir au pistolet et au revolver (ISSF - Tir standard)
- Mardi : Tir d'action (PPC)
- Mercredi: Tir à la carabine .22 sportive et match ; benchrest cal .22
- Samedi: Initiation au pistolet et au revolver

### Champ de tir: 10m, 18m, 20m et 50m

Le tir au champ extérieur est cédulé certains soirs de la période estivale de 18h à 20h. L'activité est sous l'autorité d'un officiel en sécurité.

Les activités prévues sont ::

- Tir d'action (PPC – 10m et 18m)
- Tir à la carabine .22 sportive et match (50m)
- Tir benchrest cal .22 (50m)

### Formation des membres:

Des séances de formation portant sur les techniques de tir au pistolet-revolver et à la carabine ainsi que des formations d'officiel en sécurité, des formations CCSMAFAR, des formations sur la Loi 9 et ateliers divers sont offertes par les instructeurs du club.

### Compétitions

Le club organise des compétitions de tir entre ses membres et entre les clubs de la région. À l'occasion, ses membres participent à des compétitions de niveau provincial.

### Autres:

Le club organise également pour ses membres et leur famille d'autres activités à caractère social.

## Conditions d'admissibilité

Tout citoyen, homme ou femme âgé de 12 ans et plus (carabine), et de 18 ans et plus (pistolet-revolver), peut devenir membre du club en remplissant le formulaire prescrit de demande d'adhésion et en se conformant aux lois en vigueur et aux règlements internes du club.

**Tarification :** (*Les tarifs sont indiqués sous réserve de modifications sans préavis.*)

### Période de validité de la carte de membre:

- Valide du 1er mai de l'année au 30 avril de l'année suivante;

### Coûts des abonnements: Année 2016 - 2017

#### Pistolet-Revolver & Carabine (Age minimum de 18 ans)

|                           |                             |                             |                             |
|---------------------------|-----------------------------|-----------------------------|-----------------------------|
| Individuel :              | 1 an                        | 2 ans                       | 3 ans                       |
| Sénior (18 ans à 59 ans): | <input type="radio"/> 200\$ | <input type="radio"/> 400\$ | <input type="radio"/> 600\$ |
| Aîné (60 ans et plus)     | <input type="radio"/> 150\$ | <input type="radio"/> 300\$ | <input type="radio"/> 450\$ |
| Étudiant à temps plein    | <input type="radio"/> 100\$ |                             |                             |
| <br>Familial :            | <br>1 an                    | <br>2 ans                   | <br>3 ans                   |
|                           | <input type="radio"/> 275\$ | <input type="radio"/> 550\$ | <input type="radio"/> 825\$ |

*Note : Pour avoir cette carte de membre, votre test d'aptitude (loi 9) doit être valide sinon vous serez assigné à la section carabine mais devrez payer le tarif ci-dessus.*

#### Carabine seulement (12 ans et plus)

|                                 |                             |                             |                             |
|---------------------------------|-----------------------------|-----------------------------|-----------------------------|
| Individuel :                    | 1 an                        | 2 ans                       | 3 ans                       |
| Sénior (18 ans à 59 ans):       | <input type="radio"/> 130\$ | <input type="radio"/> 260\$ | <input type="radio"/> 390\$ |
| Junior (12 ans à 17 ans):       | <input type="radio"/> 100\$ |                             |                             |
| <br>Familial <sup>2 3 4</sup> : | <br>1 an                    | <br>2 ans                   | <br>3 ans                   |
|                                 | <input type="radio"/> 200\$ | <input type="radio"/> 400\$ | <input type="radio"/> 600\$ |

#### Notes :

- Note 1* Les membres de la section carabine seulement ne peuvent pas tirer des armes de poing sauf à titre d'invité. Limite de 2 séances à titre d'invité.
- Note 2* Pour le plan familial, les applicants doivent tous résider à même adresse et remplir chacun un formulaire. Ces derniers doivent être remis en même temps.
- Note 3* Les membres junior(s) (>12 ans à <18 ans) sont limités à la carabine
- Note 4* Les membres junior(s) doivent être supervisés en tout temps par un parent ou son délégué âgé de 18 ans et plus

## Renseignements additionnels

- Téléphone: 819-797-7534 (répondeur)
- Courriel: [infotirosisko@gmail.com](mailto:infotirosisko@gmail.com)
- Web: [www.tirosisko.org](http://www.tirosisko.org)
- Facebook : <https://www.facebook.com/clubdetirosisko/>